

Dossier unique d'inscription

Activités Enfance - Jeunesse

Restaurant scolaire, Accueil périscolaire, Accueil de loisirs, Accueil du mercredi,
 Accueil jeunes 10-17 ans.

Contacts :

Maison de l'enfance 3 rue de l'Ecoterie 02 41 65 54 96	Accueil de loisirs, mercredis, restaurant scolaire Directrice : Anaïs GAILLARD	enfance@mairie-coron.fr
	Accueil périscolaire Responsable : Laurence GIRARD	periscolaire@mairie-coron.fr
Mairie de Coron 02 41 55 81 89	Facturation, réclamation, portail familles Secrétaire : Magali Baudin	magalibaudin@mairie-coron.fr

À retourner avant le samedi 24 août 2024 :

(Complétés et signés)

- Fiche n° 1 : Renseignements généraux 1 par foyer
- Fiche n° 2 : Fiche sanitaire de liaison 1 par enfant
- Justificatif du quotient familial 1 par foyer
- Copie du carnet de santé – page des vaccins pour chaque enfant
- Copie du jugement de divorce en cas de garde par l'un des parents
 (pages concernées uniquement)

(Consultez les règlements intérieurs des activités en ligne sur www.mairie-coron.fr)



Accueil de Loisirs
Des P'tits Potes



TARIFS et FACTURATION

des services ENFANCE pour l'année 2024/2025

Types d'accueil	OBJET	QF.CAF/MSA <720	721<QF.CAF/MSA <1000	QF.CAF/MSA > 1001
Accueil Périscolaire et Péricentre ACM*	Tarif du ¼ heure	0.65	0.70	0.75
ACM* des Vacances et des Mercredis	Journée complète 9h00-17h00 SANS repas	11	13	13.5
	Journée complète 9h00-17h00 AVEC repas	13.5	17	17.5
	Demi-journée avec repas 9h00-13h30 ou 12h00-17h00	9.5	10	10.5
	Demi-journée avec pique-nique 9h00-13h30 ou 12h00-17h00	7.5	8	8.5
	Demi-journée sans repas 9h00-12h00 ou 13h30-17h00	5.5	6	6.5
	Veillée	4.5	5	5.5
	Semaine de 5 jours (Intervenant ou Sortie compris)	55	66	68
SUPPLEMENT	Intervenant à l'ACM Ou Sortie	+8	+8	+8

Pénalité Périscolaire : 2.00€ pour défaut d'inscription ou de désinscription en dehors des délais (la veille avant midi)

Pénalité ACM Demi-journée : 5.00€ pour défaut d'inscription ou de désinscription en dehors des délais (Date limite indiquée sur le programme des vacances)

Pénalité ACM Journée complète : 8.00€ pour défaut d'inscription ou de désinscription en dehors des délais (Date limite indiquée sur le programme des vacances)

Vous êtes hors délai, merci de prévenir la maison de l'enfance pour toute absence de votre enfant le matin au 02-41-65-54-96 ou par mail à enfance@mairie-coron.fr

Pour toutes informations supplémentaires,
Contactez la maison de l'enfance enfance@mairie-coron.fr

TARIFS et FACTURATION
des services JEUNESSE pour l'année 2024 /2025
à partir de 10 ans révolu

OBJET	QF.CAF/MSA <720	721<QF.CAF/MSA <1000	QF.CAF/MSA > 1001
Après-midi 14h00-18h00 Gouter compris	6	6.5	7
Journée 9h00-18h00 SANS repas (Pique-nique)	12	13	14
Journée 9h00-18h00 AVEC repas	15	16	17
Après-midi + Veillée 14h00-23h00 AVEC repas du soir	15	16	17
Veillée 19h00-23h00 AVEC repas	10	11	12
Forfait 3 activités (sortie ou intervenant) Sur un même programme	58	62	65
Intervenant à l'Espace Jeunes ou Sortie	+12	+12	+12

Pénalités Jeunesse : 6,00 € pour défaut d'inscription ou de désinscription en dehors des délais. (Une semaine avant l'activité).

Pour toutes informations supplémentaires,
 Contactez Stéphanie animation@mairie-coron.fr

TARIFS et FACTURATION du restaurant scolaire (y compris les mercredis)

Repas maternel (de la petite à la grande section)	Repas enfant primaire (du CP au CM2)	Repas adulte
3.95 €	4.05 €	5.50 €

Pénalité pour défaut d'inscription/désinscription ou hors délai : 4.00 € en sus du prix du repas, même si défaut de désinscription. (La veille avant midi).

Votre enfant est malade le jour-même, afin de ne pas avoir de pénalité, merci de prévenir la maison de l'enfance dès le matin au 02-41-65-54-96 ou par mail à enfance@mairie-coron.fr

Pour toutes informations supplémentaires,
Contactez la maison de l'enfance enfance@mairie-coron.fr

Modes de règlement

Afin de vous faciliter les démarches, la commune de Coron vous propose plusieurs modes de règlement pour les activités enfance proposées :

A PRIVILEGIER Prélèvement automatique

Déposez simplement un RIB en mairie. Vous recevrez un mandat à compléter et à retourner.

Un système de paiement simple, plus sûr et sans oubli !

Paiement en ligne TIPI par carte bancaire

Mode d'emploi :

1. A réception de la facture, vous pouvez vous connecter sur le site gouvernemental sécurisé <https://www.tipi.budget.gouv.fr> dont le lien sera précisé sur les factures.
2. Cliquer sur « Accéder au paiement »
3. Indiquer l'identifiant collectivité puis valider
4. Inscrire la référence de votre facture puis valider
5. Saisir le montant de la facture et votre adresse électronique (à 2 reprises) puis valider
6. Choisir le type de carte bancaire et suivre les instructions du paiement en ligne
7. Recevez votre ticket de paiement sur votre boîte mail.

Par chèque

En adressant vos chèques directement à la Trésorerie Principale Municipale de Cholet-Vezins – BP 92123 – 42 rue du Planty – 49327 CHOLET CEDEX

En espèces

En vous déplaçant directement à la Trésorerie Principale Municipale de Cholet-Vezins – BP 92123 – 42 rue du Planty – 49327 CHOLET CEDEX

Autres (pour l'accueil de loisirs uniquement) :

- CESU (hors CESU électroniques)
- Chèques vacances pour l'accueil de loisirs